



Mon concurrent vient quasiment a ma porte !

Par **MechaVF**, le **11/02/2015** à **11:08**

Bonjour a tout le monde.
Voila je tiens une boulangerie-pâtisserie dans un petit village dans la Charente-limousine, avec service de portage de pain et gâteau a domicile mais voila, l'un de mes concurrent basé a 3 Km de chez moi se permet de faire arrêter sa porteuse de pain chez l'une de ces cliente a seulement 10 mètres de mon point de ventes en faisant bien remarquer sa présence par un long et fort klaxon !
Es-ce normale de faire ceci ?
Quel disposition s'offre a moi pour arrêter cette mascarade ?
Es-ce légal ?
Merci pour toutes vos réponses et si vous pouvez me sortir des textes de loi me permettant de mieux comprendre les solutions ceci serait vraiment utile !
PS : Mon point de vente se situe dans le bourg du village.

Par **moisse**, le **11/02/2015** à **11:53**

Bonjour,
Le seul reproche est le coup d'avertisseur, qui demeure interdit en l'absence de danger immédiat.
Pour le reste la concurrence est libre tant qu'elle reste loyale.
C'est le cas selon vos propos.